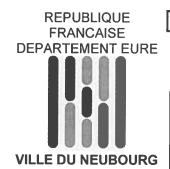
ID: 027-212704282-20250224-DCM\_2025\_04-DE



## DÉLIBÉRATION n° DCM-2025-04

## SUBVENTION A L'ASSOCIATION HIPPIQUE MUNICIPALE **DU NEUBOURG**

Date de la séance : 24 février 2025 Date de convocation : 18 février 2025 Nombre de conseillers en exercice : 24

Membres présents : 17 Nombre de votants : 21

Adopté à l'unanimité,

Le vingt quatre février deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Mme Isabelle VAUQUELIN, Maire, à la salle du conseil municipal.

Présents: Mme Isabelle VAUQUELIN Maire; M. Arnaud CHEUX, M. Francis BRONNAZ, M. Francis DAVOUST, Mme Isabelle AMEYE, M. Edouard DETAILLE, Mme Anita LE MERRER adjoints; M. Didier ONFRAY, M. Jean LEFEBVRE, Mme Claire LAPOIRIE, M. Philippe DELAUNAY, M. Stéphane CHERRIER, M. Gilles BARBIER, Mme Natacha BRUNET, Mme Caroline CHOPIN, M. Loïc CABOT, M. Alain LEROY.

Absentes ayant donné pouvoir: Mme Marie-Noëlle CHEVALIER pouvoir à M. Arnaud CHEUX, Mme Isabel COUDRAY pouvoir à Mme Isabelle AMEYE, Mme Hélène LEROY pouvoir à Mme Isabelle VAUQUELIN, Mme Evelyne DUPONT pouvoir à Mme Anita LE MERRER.

Absents excusés: Mme Stéphanie CHEUX, M. Jean-Baptiste MARCHAND

Absents: Mme Katiana LEVAVASSEUR

Secrétaires de séance : Mme Caroline CHOPIN et M. Loïc CABOT

La Fédération Nationale des courses hippiques a versé la somme de 1 408,79 € à la commune au titre des enjeux que la société Municipale du Neubourg a collectés en 2023.

Par courrier en date du 17 décembre 2024, la Société Municipale Hippique du Neubourg invite le conseil municipal à décider de l'attribution de cette somme.

Monsieur l'Adjoint aux finances propose le reversement de la totalité de la somme reçue de la Fédération.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales :

VU la demande formulée par l'Association Municipale Hippique du Neubourg le 17 décembre 2024;

## Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal de LE NEUBOURG :

- ✓ Décide d'accorder à l'Association Municipale Hippique du Neubourg une subvention d'un montant de 1 408,79 €.
- ✓ Autorise Madame le Maire, ou le Maire Adjoint Délégué, à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à LE NEUBOURG, le 24 février 2025.

Le Maire.

Isabelle VAUQUELIN

La secrétaire. Caroline CHOPIN